

1022/1968

7 AOUT 1972

DOCUMENTATION DES FICHIERS R.P. 68 ARCHIVÉS

3ème PARTIE

LES DICTIONNAIRES et NOMENCLATURES GEOGRAPHIQUES

F I G A R O

SOURCE: A1000 ANNEE: 68

BOITE N°: 004 DOC N°: 1685

- 1ère Partie : Le fichier de base "Images de cartes"
- 2ème Partie : Les fichiers codifiés (+ divers)
- 3ème Partie : Les nomenclatures géographiques
- 4ème Partie : Les fichiers de tableaux issus de G.T.S.

S O M M A I R E

I - LISTE DES DIFFERENTS FICHIERS

- Les fichiers communaux
- Les tables de correspondance sur numéro d'échelon
- Les nomenclatures diverses

II - DESCRIPTION DES DIFFERENTS FICHIERS

III - LISTES DES CODES ET DONNEES GEOGRAPHIQUES

apparaissant dans les fichiers communaux

IV - DEFINITION DES CODES GEOGRAPHIQUES

ANNEXE 1 : Liste des Régions programmes et départements

ANNEXE 2 : Les échelons géographiques du R.P. 68

- définition
- constitution

ANNEXE 3 : Quelques statistiques régionales

- nombre de communes identifiées dans chaque "Type d'échelon".
- nombre d'échelons E0 à E5
- nombre de communes découpées en îlots et quartiers
- nombre de quartiers et îlots

TABLES DES MATIERES

	<u>Pages</u>
- Liste récapitulative des différents fichiers	2
- Les fichiers communaux	3
- Tables de correspondance sur numéro d'échelon	3
- Diverses nomenclatures géographiques	4
- Tableau des caractéristiques physiques des fichiers	6
- Dessin de la bande "données communales"	7 à 9
- Dessin du dictionnaire géographique (bande)	10 & 11
- Dessin du dictionnaire simplifié sur disque	12
- Mode d'emploi du dictionnaire - disque	13 à 16
- Dessin de la bande : échelon \longleftrightarrow numéros de commune	17 - 18
- Dessin de la table : échelons \longleftrightarrow ZPIU CAZIN	19
- Dessin des bandes "échelons géographiques"	20
- Liste des diverses bandes "échelons géographiques"	21
- Dessin de la nomenclature "agglomérations"	22
- Dessin de la nomenclature "Secteurs de PARIS"	23
- Dessin de la nomenclature "Arrondissements"	24
- Dessin de la nomenclature "Cantons"	25
- Liste des codes et données géographiques	26 à 29
- Définition des codes géographiques	30 à 36
- ANNEXE 1 - Liste des Régions Programmes et Départements	37 - 38
- ANNEXE 2 - Les échelons du R.P. 68	39 à 44
- ANNEXE 3 - Statistiques	45 à 47

=====

I - LES DIFFERENTS FICHIERS : Liste récapitulative**Ia - Les fichiers communaux :**

Ia1 - Bande "données communales"

Ia2 - dictionnaire géographique sur bande

Ia3 - dictionnaire simplifié sur disque

Ib - Les tables de correspondance sur numéro d'échelon

Ib1 - numéro d'échelon numéro de commune

Ib2 - numéro d'échelon désignation en clair de
l'échelon

Ib3 - numéro d'échelon ZPIU "CAZIN"

Ic - Les nomenclatures diverses

I-a - LES FICHIERS COMMUNAUX

I-a-1 - La bande "données communales"

Ce fichier comporte un enregistrement par commune dans le cas général, un enregistrement par arrondissement dans le cas de PARIS.

Chaque enregistrement communal est composé de deux parties :

- d'une part les constantes géographiques qui définissent l'appartenance de la commune aux différents univers.
- d'autre part les données statistiques comprenant un rappel de données issues des Recensements de Population de 1936, 1954 et 1962 (Ce fichier a servi de base pour l'élaboration des diverses publications portant sur la population légale).

I-a-2 - Le dictionnaire géographique (bande)

Ce fichier comporte un enregistrement par commune dans le cas général, un enregistrement par arrondissement pour LYON et MARSEILLE, un enregistrement par quartier pour PARIS.

Chaque enregistrement communal comporte les codes géographiques relatifs à la commune et quelques données quantitatives (population de la Commune, de la ZPIU68, de l'Unité Urbaine ou de l'agglomération dont relève la commune).

(Ce fichier a principalement servi à renseigner l'enregistrement géographique des fichiers codifiés du R.P. 68).

I-a-3 - Le dictionnaire communal simplifié sur disque

Ce fichier est un résumé du dictionnaire géographique sur bande.

Chaque enregistrement communal comporte un nombre très restreint de codes géographiques.

Ce fichier a été utilisé pour compléter les cartes fichiers du Recensement non triées, par le numéro d'échelon de la commune lors de la mise sur bande, ainsi que pour éliminer les communes impossibles.

I-b - LES TABLES DE CORRESPONDANCE SUR NUMERO D'ECHELON

I-b-1 - Table de correspondance sur numéro d'échelon ←→ numéro de Commune.

Une commune pouvant être identifiée en E1, E2, E3, E4 ou E5, il est apparu utile de créer une table permettant de réaliser la correspondance entre le numéro d'échelon d'une Commune et le code Commune.

.../...

Cette table permettant par exemple de sélectionner les tableaux "Commune" parmi les tableaux "tous échelons" du R.P.68

I-b-2 - Les bandes échelons géographiques

Ces fichiers donnent la correspondance entre un numéro d'échelon et sa signification en clair.

(Les fichiers sont utilisés pour compléter les tableaux GTS édités avec l'intitulé en clair de l'échelon géographique).

I-b-3 - Table de correspondance : numéro d'échelon ↔ code ZPIU "CAZIN"

Ce fichier permet de réaliser la correspondance entre le numéro d'échelon d'une commune et le code de la ZPIU CAZIN de cette commune.

I-c - LES DIVERSES NOMENCLATURES GEOGRAPHIQUES

Il s'agit des nomenclatures suivantes :

- Secteurs de l'agglomération de PARIS.
- Agglomérations
- Arrondissements
- Cantons

.../...

II - DESCRIPTION DES FICHIERS

1°) Tableau donnant les caractéristiques physiques de chacun des fichiers.

2°) Description de chaque fichier :

- dessin d'enregistrement
- rappel des particularités
- éventuellement - mode d'emploi

.../...

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DES FICHIERS "GEOGRAPHIQUES" DU R.P. 68

Désignation en clair du fichier	D S N	D C B			TRI DU FICHIER (tri ascendant)
		RECFM	LRCL	BIKSIZE	
- Bande "données communales"	B0C0M 68	FB	280	2800	Département - Commune
- Dictionnaire géographique sur bande	DIC071JT	FB	200	2000	RP - D - EO à E6
- Dictionnaire simplifié sur disque	DIC0DIS	F	46	46	D.C.
- Correspondance numéro d'échelon - ... Nu- méro de Commune	RP68EC0M	FB	30	3000	RP, Type d'échelon, numéro d'échelon
- Correspondance numéro d'échelon - ZPIU CAZIN	DICLEG	FB	47	4700	numéro d'échelon - RP - D - EO à E6
- Bandes échelons géographiques	-	FB	149	2980	RP - numéro d'échelon
- Nomenclature des Agglomérations	EX1SEC	FB	51	1020	D. Agglo.
- " des Secteurs de PARIS	EX1SEC	FB	49	980	Z1. Z2. SEC
- " des arrondissements	EX1AR	FB	49	980	D. AR
- " des cantons	EX1CT	FB	50	1000	D. CT

.../...

DESSIN DE LA BANDE "DONNEES COMMUNALES 1968"

DSN = BDCOM68

- longueur d'un enregistrement = 280 octets

- longueur d'un bloc = 2800 octets

16 variables

DESIGNATION EN CLAIR	CODE	Mode (1)	Encon- brement	Emplacement n° d'octets
I - CONSTANTES GEOGRAPHIQUES				
- France Entière (toujours=1 (a))	FE	CH	1	1
- Région de Programme	RP	-	2	2-3
- Département	D	-	2	4-5
- Echelons géographiques : E0	E0	-	1	6
E1	E1	-	3	7-9
E2	E2	-	3	10-12
E3	E3	-	3	13-15
E4	E4	-	3	16-18
E5	E5	-	3	19-21
E6	E6	-	3	22-24
- Arrondissement	AR	-	1	25
- Canton	CT	-	2	26-27
- Commune (3)	CØM	-	3	28-30
- Numéro d'ordre alphabétique	NØA	-	3	31-33
- Type de nom en clair	TNCC	-	1	34
- Nom en clair	NCC	-	45	35-79

a) Le code est invariant (toujours = 1) et ne présente d'intérêt que pour l'utilisation du programme de tabulation de l'I.N.S.E.E.

1) CH = CARACTERE, B = binaire

2) Les données en binaire ont, sur bande, un encombrement constant de 4 octets. Les nombres figurant dans cette colonne ne désignent pas le nombre d'octets, mais le nombre de chiffres nécessaires, en décimal, pour les écrire.

3) : LYON C = 123

MARSEILLE C = 055

PARIS C = Code arrondissement + '9' (019, 029,.....(209)

.../...

DESIGNATION EN CLAIR	Code	Mode (1)	Encon- brement	Emplacement (N°d'octets)
- Agglomération	AGGLØ	CH	3	80-82
- Tranche d'unité urbaine	TU	-	1	83
- Numéro d'unité urbaine	UU	-	2	84-85
- Tranche de commune rurale	TCR	-	1	86
- Tranche de commune urbaine	TCU	-	1	87
- Tranche d'unité urbaine ou de commune " " rurale n° 1	TUR1	-	2	88-89
" " " n° 2	TUR2	-	2	90-91
- Catégorie de commune 1962	CC62	-	2	92-93
- Zone de peuplement industriel ou urbain 68	ZPIU68	-	4	94-97
- Zone de peuplement industriel ou urbain 62	ZPIU62	-	2	98-99
- Région Agricole	RAG	-	3	100-102
- Zone de dépeuplement particulier	ZDP	-	1	103
- Appartenance à 1 canton entièrement rural	ACTR	-	1	104
RAPPEL DE DONNEES ANTERIEURES				
- Population 1936	POP36	B	6	107-108
- Population 1954	POP54	B	6	109-112
- Population municipale 1954	POP54	-	6	113-116
- Population 1962 (définition 54)	P62D54	-	6	117-120
- Population 1962 (définition 62)	P62D62	-	6	121-124
- Population municipale 62 (définition 62)	PM62	-	6	125-128
- Population municipale 62 (définition 54)	PM62D54	-	6	129-132
- Population comptée à part 62	PCAP62	-	5	133-136
- Population totale sans doubles comptes 62	PSDC62	-	6	137-140
- Nombre de résidences principales en 62	NRP62	-	6	141-144
- Population des résidences principales en 62	PRP62	-	6	145-148
- Nombre de résidences secondaires en 62	NRS62	-	4	149-152
- Nombre de logements vacants en 62	NLV62	-	4	153-156
- Naissances de 54 à 62	NAIS62	-	6	157-160
- Décès de 54 à 62	DECE62	-	6	161-164
DONNEES DU R.P. 68				
Population { agglomérée au chef lieu	R	-	6	165-168
Municipale { éparse	S	-	5	169-172
{ totale	Q	-	6	173-176
{ dont 2 bis B réintégrés	G	-	5	177-180
Population { Totale	Y	-	5	181-184
comptée à { dont non comptée dans d'autres	Z	-	5	185-188
part { communes				
Population légale totale (Q + Y)	QY	-	7	189-192
			/....

DESIGNATION EN CLAIR	Code	Mode (1)	Encom- brement	Emplacement (N°d'octets)
- Bulletins n°2 de personnes en déplacement non réintégrés	F1	B	4	193-196
- Bulletins 2 bis B reçus non réintégrés	G1	-	5	197-200
Population comptée à part	(Nombre d'établissements	T	3	201-204
	(Nombre de bulletins n°2 Ter	U	5	205-208
	(Nombre de bulletins n° 2 Bis A	V	5	209-212
	(Nombre de volets B expédiés	W	5	213-216
	(Nombre de volets B reclassés dans des FL de la commune	X	-	5
- Nombre de résidences principales	A	-	6	221-224
- Nombre de logements vacants	B	-	5	225-228
- Nombre de résidences secondaires	C	-	5	229-232
- Nombre de bulletins n°2 (liste A)	D	-	6	233-236
- Nombre de bulletins n°2 supprimés	E	-	4	237-240
- Nombre de bulletins n°2 ajoutés	F	-	4	241-244
- Population des résidences principales	H	-	6	245-248
- Nombre d'immeubles	I	-	5	249-252
- Habitations mobiles	(Nbre d'habitations	J	3	253-256
	(Nbre de Bulletins n°2	K	4	257-260
- Ménages collectifs	(Nbre de ménages	L	5	261-264
	(Nbre de bulletins n°2	M	5	265-268
- Nombre de bulletins n°2 recueillis pour des personnes de passage	N	-	5	269-272
- Naissances de 62 à 68	NAIS 68	-	6	273-276
- Décès de 62 à 68	DECE 68	-	6	277-280

.../...

DESSIN DU DICTIONNAIRE GEOGRAPHIQUE SUR BANDE

DSN = DIC071JT

- Longueur d'enregistrement = 200 car.
- Longueur d'enregistrement = 2000 car.

50 unités

DESIGNATION EN CLAIR	Non du code	Nbre de car.	Position
- Région Programme	RP	2	1 et 2
- Département	O	2	3 et 4
- échelons géographique RP 68 : E0	E0	1	5
E1	E1	3	6 à 8
E2	E2	3	9 à 11
E3	E3	3	12 à 14
E4	E4	3	15 à 17
E5	E5	3	18 à 20
E6	E6	3	21 à 23
- arrondissement	AR	1	24
- canton	CT	2	25 - 26
- commune (*)	C	3	27 à 29
- agglomération	AGGLØ	3	30 à 32
- découpage en quartiers-ilots	DIQ	1	33
- catégorie de commune 54	CC54	2	34 - 35
- catégorie de commune 62	CC62	2	36 - 37
- zone de peuplement industriel et urbain 62	ZPIU62	2	38 - 39
- Région agricole	RAG	3	40 à 42
- zone de salaire	ZS	1	43
- commune desservie en gaz	GAZ	1	44
- numéro d'ordre alphabétique de la commune	NOA	3	45 à 47
- type de non en clair	TNCC	1	48
- non en clair	NCC	45	49 à 93
- chiffrement du lieu de travail	CHILT	1	94
- zone cardinale de l'Agglo. de PARIS	Z1	1	95
- ceinture de l'agglo. de PARIS	Z2	1	96
- Secteur de l'agglo. de PARIS	SEC	2	97 - 98
- population de la commune	PC	6	99 à 104
- population municipale communale	PMC	6	105 à 110
- population agglomérée	PAC	6	111 à 116
- population municipale 62	PMC62	6	117 à 122
- nombre de logements de la commune	NLC	6	123 à 128
- échelon de lieu de travail de la commune	ELTC	1	129
- population agglomérée de la commune	PA	7	130 à 136
- population de l'unité urbaine	PU	7	137 à 143
- tranche d'unité urbaine	TU	1	144
- tranche de commune urbaine	TCU	1	145
- tranche de commune rurale	TCR	1	146
- numéro d'unité urbaine	U.U	2	147 - 148
- appartenance à un canton entièrement rural	ACTR	1	149
- tranche d'unité urbaine ou de commune	TUR1A	1	150
- rurale en 11 postes	TUR1B	1	151
- Tr. d'U?U. ou de commune rurale en 6 postes	TUR2	2	152 - 153
- Indice de variation de la population municipale	PVPM	3	154 à 156
- Sous-zone d'études et dévelop. économique 62	SZEDE62	4	157 à 160
- zone de peuplement industriel et urbain 63	ZPIU63	3	161 à 163
- zone de dépouillement particulier	ZDP	1	164

.../...

DESSIN DU DICTIONNAIRE GEOGRAPHIQUE SUR BANDE

DSN = DICØ71JT

- Longueur
- Longueur

= 200 car.
= 2000 car.

DESIGNATION EN CLAIR	Nom du code	Nbre de car.	Position
- Zone de la Région Parisienne	2 PARIS	2	165 - 166
- population de la ZPIU68	PZPIU68	7	167 - 173
- tranche de ZPIU68	TZPIU68	1	174
- zone disponible (blanc)	-	26	175 - 200

* LYON : C = 381 à 389 (arrondissement)
 MARSEILLE : C = 201 à 216 (arrondissement)
 PARIS : C = numéro d'arrondissement - numéro de quartier
 C = 011, 012, 013, 014 201, 202, 203, 204).

.../...

DESSIN DU DICTIONNAIRE COMMUNAL SIMPLIFIE SUR DISQUE

DSN = DIC/DIS

Longueur de l'enregistrement : 46 caractères

DEP	département	char (2)	pos (1) et 2
COM	commune	(3)	(3) à 5
RP	région programme	(2)	(6) et 7
E0	échelon E0 - RP 68	(1)	(8)
E1	" E1	(3)	(9) à 11
E2	" E2	(3)	(12) à 14
E3	" E3	(3)	(15) à 17
E4	" E4	(3)	(18) à 20
E5	" E5	(3)	(21) à 23
E6	" E6	(3)	(24) à 26
CT	canton	(2)	(27) et 28
TU	tranche d'unité urbaine	(1)	(29)
U.U.	unité urbaine	(2)	(30) et 31
CC62	catégorie de commune 62	(2)	(32) et 33
ELTC	échel. de lieu de travail	(1)	(34)
DIQ	découpage en quartiers- ilots	(1)	(35)
AGGLO	code agglomération	(3)	(36) à 38
PC	populat.de la commune BIN(31,0)		(39) à 42
NLC	Nbre de logements de la commune BIN(31,0)		(43) à 46

.../...

R.P. 68 : DICTIONNAIRE COMMUNAL SIMPLIFIE SUR DISQUE

Le dictionnaire des communes existant en 1968, se trouve sur disque, Son organisation est séquentielle avec accès direct. Chaque commune est repérée par une clé définie à partir d'une table (jointe en annexe) et du numéro de commune de la manière suivante :

$$\text{CLE} = \text{TABLE (D)} + \text{C}$$

D = numéro de département
C = numéro de commune.

L'organisation du fichier est telle que les trous qui pourraient exister dans la séquence des communes d'un département donnent lieu à la création d'enregistrements vides qui seront repérés par D = 0 et C = 0.

Ces trous sont très nombreux dans la Seine et les nouveaux départements de la région parisienne qui proviennent de l'éclatement de l'ancienne SEINE et OISE, par contre dans les autres départements, les "trous" sont pratiquement inexistantes.

On a prévu, afin de permettre d'éventuelles mises à jour du dictionnaire, par suite de création de communes, dix enregistrements vides à la fin de chaque département.

On obtient ainsi un total de 43.531 enregistrements alors qu'il n'existe que 37.805 communes (PARIS étant divisé en autant de communes que la ville comporte de quartiers, LYON et MARSEILLE sont divisés en autant de communes qu'il y a d'arrondissements.

PARIS = 80 communes numérotées de la façon suivante :

numéro de commune = numéro d'arrondissement (01 à 20)
numéro de quartier (1 à 4)

c'est-à-dire : 011 à 014, 021 à 024, etc..... 201 à 204.

LYON = 9 communes numérotées de 381 à 389

MARSEILLE = 16 communes numérotées de 201 à 216

.../...

TABLE POUR CALCULER LA CLE DE CONSULTATION DU DICTIONNAIRE GEOGRAPHIQUE

N°	DEPARTEMENT NOM EN CLAIR	INIT
01	AIN	00000
02	AISNE	00466
03	ALLIER	01310
04	BASSES ALPES	01641
05	HAUTES ALPES	01894
06	ALPES MARITIMES	02085
07	ARDECHE	02258
08	ARDENNES	02617
09	ARIEGE	03130
10	AUBE	03482
11	AUDE	03937
12	AVEYRON	04388
13	BOUCHES DU RHONE	04705
14	CALVADOS	04931
15	CANTAL	05701
16	CHARENTE	05980
17	CHARENTE MARITIME	06414
18	CHER	06910
19	CORREZE	07210
20	CORSE	07509
21	COTE D'OR	07885
22	COTES DU NORD	08612
23	CREUSE	09013
24	DORDOGNE	09289
25	DOUBS	09886
26	DROME	10532
27	EURE	10923
28	EURE et LOIR	11632
29	FINISTERE	12068
30	GARD	12373
31	HAUTE GARONNE	12738
32	GERS	13339

.../...

N°	DEPARTEMENT NOM EN CLAIR	INIT
33	GIRONDE	13816
34	HERAULT	14381
35	ILLE et VILAINE	14734
36	INDRE	15106
37	INDRE et LOIRE	15364
38	ISERE	15665
39	JURA	16231
40	LANDES	16822
41	LOIR et CHER	17166
42	LOIRE	17473
43	HAUTE LOIRE	17822
44	LOIRE ATLANTIQUE	18100
45	LOIRET	18332
46	LOT	18691
47	LOT et GARONNE	19041
48	LOZERE	19379
49	MAINE et LOIRE	19587
50	MANCHE	19978
51	MARNE	20636
52	HAUTE MARNE	21300
53	MAYENNE	21859
54	MEURTHE et MOSELLE	22145
55	MEUSE	22754
56	MORBIHAN	23350
57	MOSELLE	23622
58	NIEVRE	24395
59	NORD	24718
60	OISE	25392
61	ORNE	26100
62	PAS DE CALAIS	26623
63	PUY de DOME	27541
64	BASSES PYRENEES	28024
65	HAUTES PYRENEES	28594
66	PYRENEES ORIENTALES	29085
67	BAS THIN	29328

.../...

N°	DEPARTEMENT NOM EN CLAIR	INIT
68	HAUT RHIN	29899
69	RHONE	30293
70	HAUTE SAONE	30692
71	SAONE ET LOIRE	31285
72	SARTHE	31885
73	SAVOIE	32281
74	HAUTE SAVOIE	32621
75	VILLE DE PARIS	32946
76	SEINE MARITIME	33945
77	SEINE et MARNE	34713
78	YVELINES	35256
79	DEUX-SEVRES	35957
80	SOMME	36324
81	TARN	37169
82	TARN et GARONNE	37505
83	VAR	37710
84	VAUCLUSE	37873
85	VENDEE	38034
86	VIENNE	38351
87	HAUTE VIENNE	38659
88	VOSGES	38875
89	YONNE	39416
90	TERRITOIRE de BELFORT	39910
91	ESSONNE	40026
92	HAUTS de SEINE	40727
93	SEINE SAINT-DENIS	41428
94	VAL de MARNE	42129
95	VAL d'OISE	42830

DESSIN DE LA BANDE "RP68CØM"

(table de correspondance entre les numéros d'échelons et le
numéro de Commune)

DSN = RP68ECØM

- Longueur d'un enregistrement = 30 caractères
- Longueur d'un bloc = 3000 caractères

DESIGNATION EN CLAIR	Non du code	Nombre de caractères	Position
- Type d'échelon (nombre de caractères de l'échelon)	TYPE	2	1 à 2
- France entière (toujours '1')	FE	1	3
- Région programme	RP	2	4 - 5
- département à	D	2	6 - 7
- échelons géographiques : E0	E0	1	8
E1	E1	3	9 à 11
E2	E2	3	12 à 14
E3	E3	3	15 à 17
E4	E4	3	18 à 20
E5	E5	3	21 à 23
- Région programme	RP	2	24 - 25
- département	D	2	26 - 27
- Commune (*)	C	3	28 à 30

(*) LYON - C = 381 à 389 (arrondissement)

MARSEILLE C = 201 à 216 (arrondissement)

PARIS C = arrondissement - quartier

(011, 012, 013, 014, 201, 202, 203, 204)

.../...

IDENTIFICATION DES COMMUNES (R)

Composition du numéro d'échelon

Niveau	échelons géographiques R.P. 68						
	E0	E1	E2	E3	E4	E5	
E5	0	0.**	00.AR	***	O.CT	C	Communes rurales
	1	100	100	***	TU.U	C	
	1	100	200	***	TU.U	C	
E4	1	100	100	***	TU.U	(1)	Villes isolées de moins de 6.000 h.
	1	100	200	***	TU.U	(1)	Villes isolées de moins de 10.000 h.
	1	100	TU.U	***	C	(1)	Communes de - 10.000 h. C.U.U de 10. à 50.000 h.
	1	TU.U	TU.*	***	C	(1)	Communes de - 10.000 h. C.U.U. de 50.000 h. et +
E3	1	100	TU.U	C	***	(1)	Communes de + 10.000 h. C.U.U de 10. à 50.000 h.
	1	TU.U	TU.**	C	***	(1)	Communes de + 10.000 h. C.U.U de 50.000 h. et +
	1	TU.U	700	C	***	(1)	LYON (arrondissement)
	1	TU.U	750	C	***	(1)	MARSEILLE (arrondissement)
	Z1	Z2.SEC	TU.**	C	***	(1)	Communes de l'agglom. de PARIS
E2	1	100	TU.UU	***	***	(1)	Villes isolées de 10.000 à 50.000 h.
E1	1	TU.U	TU.**	***	***	(1)	Villes isolées de 50.000 h. et +

(R) Lorsque une unité urbaine est composée d'une seule commune : cas des Villes isolées, l'échelon qui normalement contiendrait le numéro de commune est alors égal à '***' (ce qui signifie 'iden'), la commune étant alors identifiée par le code TU.U (les astérisques signifient soit 'reste', soit 'iden')

(1) L'échelon E5 lorsqu'il ne contient pas un numéro de commune, est égal soit à '***', soit à blanc. Dans ce dernier cas, on est alors en présence d'une commune découpée en quartiers et ilots (DIQ = 2). Sur les fichiers détaillés on aura E5 = 0.quartier.

.../...

TABLE DE CORRESPONDANCE ECHELON RP68 ; ZPIUCAZIN

- Longueur d'un enregistrement = 47 car.
- Longueur d'un bloc = 4.700 car.
- DSN = DICLEG

DESSIN D'ENREGISTREMENT

DESIGNATION EN CLAIR	Non du code	Nombre de caractères	Position
- Région Programme	RP	2	1 - 2
- Département	D	2	3 - 4
- Echelons géographiques EO	EO	1	5
E1	E1	3	6 à 8
E2	E2	3	9 à 11
E3	E3	3	12 à 14
E4	E4	3	15 à 17
E5	E5	3	18 à 20
E6	E6	3	21 à 23
- Commune	C	3	24 à 26
- Tranche de ZPIU68	TZPIU68	1	27
- Zone peuplement industriel et urbain 68	ZPIU68	3	28 à 30
- Tranche d'unité urbaine	TU	1	31
- numéro d'unité urbaine	UU	2	32 - 33
- Zone de dépouillement particulier	ZDP	1	34
- Région Agricole	RAG	3	35 à 37
- Tranche de Commune	TCU	1	38
- Tranche de Commune	TCR	1	39
- Numéro de ZPIU CAZIN	NCAZZ	4	40 à 43
- Numéro d'agglomération CAZIN	CCAZA	4	44 à 47

.../...

DESSIN DE LA BANDE "ECHELONS GEOGRAPHIQUES"

(Table de correspondance entre les numéros d'échelons
codés et leur signification en clair)

- Longueur d'un enregistrement = 149 caractères
- Longueur d'un bloc = 2980 car.

DESIGNATION EN CLAIR	nom du code	Nombre de caractères	Positions
- Type d'échelon (nombre de caractères de l'échelon)	TYPE	2	1 - 2
<u>Numéro d'échelon :</u>			
- France entière (toujours '1')	FE	1	3
- Région programme	RP	2	4 - 5
- Département	D	2	6 - 7
- Echelons E0	E0	1	8
E1	E1	3	9 à 11
E2	E2	3	12 à 14
E3	E3	3	15 à 17
E4	E4	3	18 à 20
E5	E5	3	21 à 23
E6	E6	3	24 à 26
- non en clair de l'échelon		123	27 à 149

.../...

LISTES DES DESSINS BANDES ECHELONS

Echelons géographiques	Composition de l'échelon de base	Niveau de récapitulation
Echelons Emboîtés DSN = <u>GEO1143B</u>	F.RP.D.EO.E1.E2.E3.E4.E5.	F.RP.D.EO à E4 F.RP.D EO à E3 F.RP.D EO à E2 F.RP.D EO à E1 F.RP.D EO F.RP.D F.
Zone de peuplement industriel et urbain 68 DSN = ZPIU68	F.RP TZPIU ZPIU68	F.RP TZPIU F.RP F.
Zone de peuplement industriel et urbain 62 DSN = RPZPIU62	F.RP D.ZPIU62	F.RP.D F.RP F.
Régions Agricoles DSN = RAGECHL	F.RP.D.RAG	F.RP.D F.RP F.
Arrondissements Cantons DSN = RP68ARCT	F.RP.D.AR.CT	F.RP D AR F.RP.D F.RP F.
ZPIU68 inter-Régionales DSN = ECHZPIUI	ZPIU68	/
Zones de dépouillement particulier DSN = ZDP1	F.RP.ZDP	F.RP F.
Agglos. inter-départemental DSN = ECHAGGLØ	AGGLØ	/

.../...

NOMENCLATURE DES AGGLOMERATIONSDESSIN D'ENREGISTREMENT

- longueur d'un enregistrement = 51 car.
- longueur d'un bloc = 1.020 car.

Car. 1 et 2 : Code département
Car. 3.4. et 5 : Code Agglomération (Agglo.)
Car. 6 : Type de non en clair (id TNCC)
Car 7 à 51 : non en clair (id NCC)

(fichier trié sur D, AGGLØ ordre croissant)

REMARQUE : Les agglomérations inter-départementales
ont le code D = '00'

DSN = EX1AGGLØ

.../...

NOMENCLATURE DES SECTEURS DE PARISDESSIN D'ENREGISTREMENT

- longueur d'un enregistrement = 49 caractères
- longueur d'un bloc = 980 caractères

- caractère n° 1 : Z1. (zone cardinale de l'agglomération de PARIS)

- caractère n° 2 : Z2 (ceinture intérieure Z2 = 8
ceinture extérieure Z2 = 9)

- caractères 3 et 4 : SEC numéro de secteur

- caractère 5 à 49 : nom en clair du secteur
(sous la forme : Secteur de

(fichier trié sur Z1. Z2.SECX ordre croissant).

DSN = EX1SEC

.../...

NOMENCLATURE DES ARRONDISSEMENTSDESSIN D'ENREGISTREMENT

- Longueur d'un enregistrement = 49 car.
- Longueur d'un bloc = 980 car.

caractères 1 et 2 : code Département (D)
caractère 3 : code Arrondissement (AR)
caractère 4 : Type de nom en clair ("TNCA")
caractères 5 à 49 : nom en clair (NCA)

(fichier trié en ordre croissant sur D.AR)

(-définition de TNCA id TNCC)

DSN = EX1AR

.../...

NOMENCLATURE DES CANTONSDESSIN D'ENREGISTREMENT

- bLongueur d'un enregistrement = 50 car.
- Longueur d'un bloc = 1.000 car.

Caractères 1 et 2 : Code Département (D)
Caractères 3 et 4 : Code Canton (CT)
Caractères 5 et 6 : Nombre de communes du
canton
Caractère 7 : Type de nom en clair du canton (id TNCC)
caractères 8 à 50 : nom en clair du canton (id NCC)

(fichier trié sur D, CT, ordre croissant)

DSN = EX1CT

.../...

III - LISTE DES CODES ET DONNEES GEOGRAPHIQUES APPARAISSANT DANS LES
FICHIERS COMMUNAUX.

*) B = mode binaire BDCØM68 = bande données communales
 C = mode caractère DICØ68 = dictionnaire géographique
 DISQUE = dictionnaire simplifié sur disque

(Les codes marqués d'un astérisque sont définis dans le glossaire annexe)

CODES	en clair	Mode (*)	F I C H I E R S		
			BDCØM 68	DICØ 68	DISQUE
A *	Nombre de résidences principales	B	x		
ACTR *	Appartenance à 1 canton entièrement rural	C	x	x	
AGGLØ *	Agglomération	C	x	x	x
AR *	Arrondissement	C	x	x	
B	Nbre de logements vacants	B	x		
C	Nbre de résidences secondaires	B	x		
CC54	Catégorie de commune 1954	C		x	
CC62 *	Catégorie de commune 1962	C	x	x	x
CHILT *	Chiffrement du lieu de travail	C		x	
CØM *	Commune	C	x	x	x
CT *	Canton	C	x	x	x
D	Nbre de bulletins 2 (liste A)	B	x		
DECE62	décès entre 1954 et 1962	B	x		
DECE68	décès entre 1962 et 1968		x		
DEP *	Département	C	x	x	x
DIQ. *	Découpage en îlots et quartiers	C		x	x
E	Nbre de bulletins 2 supprimés	B	x		
E0 *	Echelon 0	C	x	x	x
E1 *	1	C	x	x	x
E2 *	2	C	x	x	x
E3 *	3	C	x	x	x
E4 *	4	C	x	x	x
E5 *	5	C	x	x	x
E6 *	6	C	x	x	x
ELTC *	Echelon du lieu de travail condensé	C		x	x
F	Nbre de bulletins 2 ajoutés	B	x		
F1	Bulletins 2 de personnes en déplacement non réintégrés	B	x		.../...

CODES	en clair	Mode (*)	F I C H I E R S		
			BDCØM 68	DICØ 68	DISQUE
FE	France entière	C	x		
G *	Bulletins 2 Bis B réintégrés	B	x		
G1	Bulletins 2 Bis B non réintégrés	B	x		
GAZ *	desserte en gaz	C		x	
H	Population des résidences principales	B	x		
I	Nombre d'immeubles	B	x		
J	Habitations { Nbre d'habitations	B	x		
K	mobiles { Nbre de bulletins 2	B	x		
L	Ménages { Nbre de ménages	B	x		
M	collectifs { Nbre de bulletins 2	B	x		
N	Bulletins 2 des personnes de passage	B	x		
NAIS 62	Naissances entre 54 et 62	B	x		
NAIS 68	Naissances entre 62 et 68	B	x		
NCC	Nom de commune en clair	C	x	x	
NLC	Nbre de logements de la commune (A+B+C)	C		x	x
NLV62	Nbre de logements vacants en 62	B	x		
NØA	Nº d'ordre alphabétique	C	x	x	
NRP62	Nbre de résidences principales en 62	B	x		
NRS62	Nbre de résidences secondaires en 62	B	x		
P62D54	Population 62 - définition 54	B	x		
P62D62	Population 62 - définition 62	B	x		
PA	Population de l'Agglomération	C		x	
PAC	Population agglomérée de la commune	C		x	
PC	Population de la commune S.D.C. (Q + Z + 61)	C		x	x
PCAP62	Population comptée à part en 62	B	x		
PM62	Population municipale 62 définition 62	B	x		
PM62D54	Population municipale 62 définition 54	B	x		
PMC	Population municipale 68	C		x	
PMC62	Population municipale 62	C		x	
PØP36	Population 1936	B	x		

.../...

CODES	en clair	Mode (*)	F I C H I E R S		
			BDCØM 68	DICØ 68	DISQUE
PØP54	Population 1954	B	x		
PØPM54	Population Municipale 1954	B	x		
PRP62	Population des résidences principales en 62	B	x		
PSDC62	Population s.d.c. en 1962	B	x		
PU	Population de l'unité urbaine	C		x	
PVPM	% de variation de la population municipale 1968	C		x	
PZPIU68	Population de la ZPIU68	C		x	
Q	Population municipale totale	B	x		
QY	Population légale totale (Q + Y)	B	x		
R	Population municipale agglomérée	B	x		
RAG *	Région Agricole	C	x	x	
RP *	Région de programme	C	x	x	x
S	Population municipale éparsé	B	x		
SEC *	Secteur de l'Agglo de PARIS	C		x	
SZEDE62 *	sous-zone d'étude et de développement 62	C		x	
T	Nbre d'Et.de population comptée à part	B	x		
TCR *	Tranche de commune rurale.	C	x	x	
TCU *	Tranche de commune urbaine	C	x	x	
TU *	Tranche d'unité urbaine	C	x	x	x
TUR1 *	Tranche d'U.U. ou de commune rurale n° 1	C	x	x	
TUR2 *	Tranche d'U.U. ou de commune rurale n° 2	C	x	x	
TZPIU68 *	Tranche de ZPIU68	C	x	x	
U	Nbre de bulletins 2 ter (p.c.à p.)	B	x		
UU *	N° d'unité urbaine	C	x	x	x
V	Nbre de bulletins 2 bis A(p.c.à p.)	B	x		
W	Nbre de volets expédiés (p.c.à p.)	B	x		
X	Nbre de volets B réclamés dans d'autres communes (p.c.à p.)	B	x		
Y	Population comptée à part totale	B	x		

.../...

CODES	en clair	Mode (*)	F I C H I E R S		
			BDCØM	DICØ	DISQUE
Z	Population comptée à part non comptée ailleurs	B	x		
Z1 *	Zone cardinale de l'Agglo de PARIS	C		x	
Z2 *	Couronne de l'Agglo. de PARIS	C		x	
ZDP	Zone de dépouillement particulier	C	x	x	
ZPARIS	Zone de la région parisienne	C		x	
ZPIU62 *	Zone de peuplement industriel et urbain 1962	C	x	x	
ZPIU68 *	Zone de peuplement industriel et urbain 1968	C	x	x	
ZS *	Zone de salaire	C		x	

.../...

IV - DEFINITION DES CODES GEOGRAPHIQUESACTR : appartenance à un canton entièrement rural ou nonACTR = 0 Canton non entièrement rural ou nonACTR = 1 Canton entièrement ruralAGGIØ : Agglomération

A = 000 Sans objet (Communes rurales et villes isolées)

A = 100 à 199 Numéro à l'intérieur du département (par ordre décroissant d'importance).

A = 200 à 257 Agglomérations inter-départementales (même classement)
. PARIS = 200, LYON = 201, etc....)AR : Arrondissement

AR = 1 à 9 numéro de l'arrondissement dans le département (voir code officiel géographique de 1968).

CC62 : Catégorie de commune 1962

CC62 = 01 à 05 communes rurales

10 à 29 Villes et agglomérations de moins de 5.000 habitants

30 à 49 " " de 5.000 à - de 10.000h.

50 à 59 " " de 10.000 à - de 20.000h.

60 à 69 " " de 20.000 à - de 50.000h.

70 à 79 " " de 50.000 à - de 100.000h.

80 à 84 " " de 100.000 à - de 200.000h.

85 à 89 " " de 200.000 habitants et plus
(sauf agglomération parisienne)

90 : Ville de Paris

91 Zone d'habitation collective } de l'agglomération

92 Zone d'habitation mixte } parisienne

93 Couronne suburbaine }

94 Zone d'attraction }

OBSERVATIONS :

- Les agglomérations prises en compte sont les agglomérations "définition 1962".
- Les populations considérées sont les populations avec doubles comptes en 1962.
- Pour la signification de chaque poste à l'intérieur de chaque département, on se reportera au volume "villes et agglomérations urbaines - résultats du Recensement de 1962".

.../...

CHLT chiffrement du lieu de travail

Ce code sert ainsi que le code DIQ à l'élaboration du code ELTC.
(voir ELTC).

CÔM Code commune

Voir code officiel géographique de 1968

CT Canton

. 00 N° spécial correspondant à une commune urbaine à cheval
sur plusieurs cantons ou non affectée à un canton (cas
de certaines communes du Rhône).

. 01 à 99 N° du canton à l'intérieur du département : voir code
officiel géographique 1968.

DEP Département

Voir liste Régions-Programme et départements en annexe.

DIQ Découpage en quartiers et îlots

DIQ = 0 commune non découpée en quartier ou îlot

DIQ = 1 commune découpée en îlots - 1 seul quartier

DIQ = 2 commune découpée en quartiers et îlots

E0 à E6 échelons emboîtés du R.P. 68

Voir annexe sur les échelons géographiques 68.

ELTC Echelon de lieu de travail condensé

Ce code indique jusqu'à quel niveau a été chiffré le lieu de
travail (ou d'études) dans la commune de résidence.

ELTC = 0 niveau commune seulement

ELTC = 1 niveau quartier

ELTC = 2 niveau îlot (commune comportant plusieurs quartiers)

ELTC = 3 niveau îlot (commune comportant un seul quartier)

Ce code doit sa raison d'être au fait qu'il n'a pas été possible
de chiffrer systématiquement le quartier et l'îlot de travail (ou d'études)
pour toutes les communes où il avait été procédé à un découpage en îlots
en vue du recensement (communes ayant DIQ ≠ 0).

G ou GAZ déserte en gaz de la commune

G = 0 Commune non desservie en gaz

G = 1 Commune desservie en gaz

.../...

OBSERVATIONS : Dans les communes desservies en gaz, sont comprises les communes :

- dont seulement une partie des immeubles sont raccordés à un réseau de gaz (même s'il ne s'agit que de l'extension du réseau d'une commune voisine).
- dont les abonnés sont desservis par un réseau alimenté à l'aide d'une citerne de gaz propane.
- que la terminologie G.D.F. classe comme "permission de voirie".

NOA numéro d'ordre alphabétique de la commune

Ce code peut différer du code C (N° de commune) par suite de créations ou de suppressions de communes.

RAG Région agricole

RAG = 001 à 472 Voir rectificatif n° 4 au volume "Nomenclature et code des régions agricoles de la France - 1956".

Pour la composition de chaque région voir la nomenclature elle-même, ainsi que ses divers rectificatifs.

RP Région de programme

Voir annexe - liste des Régions programmes et départements

SEC Secteur de l'agglomération de PARIS

Il s'agit des numéros de secteur définis dans la note n° 105/D.DOC du 27/10/1967 établie par la D.R. de PARIS.

SZEDE62 Sous-zone d'étude et de développement 62

TCR Tranche de commune rurale

PC PC	TCR
< 50	1
50 à 99	2
100 à 199	3
200 à 499	4
500 à 999	5
1000 à 1999	6
2000 et +	7

PC : Population sans doubles comptes de la commune

Les communes urbaines sont chiffrées TCR = 0

.../...

TNCC Type de nom en clair de la commune

- Les articles le, la, les, l' qui figurent parfois dans les noms de communes n'ont pas été reportés sur la bande. Le code TNCC permet de les retrouver et de constituer une charnière (de, du de la, etc) dans une formule du type : commune de

Il comprend 5 postes :

- 0 - s'il n'y a pas d'article et si la 1ère lettre du nom est une consonne (charnière = DE)
- 1 - s'il n'y a pas d'article et si la 1ère lettre est une voyelle ou H muet (charnière = D')
- 2 - Si le nom est précédé de l'article LE (charnière = DU)
- 3 - - d° - LA " = DE LA)
- 4 - - d°.- LES " = DES)
- 5 - - d° - L' " = DE L')

TU Tranche d'unité urbaine

PU (ou PC)	TU (ou TCU)	
Sans objet Communes rurales	0	
< 5.000 h.	1	
de 5.000 à 9.999	2	- PU = Population sans doubles comptes de l'Unité Urbaine
de 10.000 à 19.999	3	
de 20.000 à 49.999	4	- PC = Population sans doubles comptes de la commune
de 50.000 à 99.999	5	
de 100.000 à 199.999	6	
de 200.000 à 1.999.999	7	Pour les communes rurales TCU = 0
2.000.000 et +	8	

.../...

TUR1 Tranche d'unité urbaine ou de commune rurale en 11 postes.

TUR1	Désignation en clair
01	Commune rurale de - de 500 habitants
05	Commune rurale de 500 à 1.000 habitants
06	Commune rurale de 1.000 habitants ou plus
10	Unité urbaine de - de 5.000 habitants
20	Unité urbaine de 5.000 à - de 10.000 habitants
30	Unité urbaine de 10.000 à - de 20.000 habitants
40	Unité urbaine de 20.000 à - de 50.000 habitants
50	Unité urbaine de 50.000 à - de 100.000 habitants
60	Unité urbaine de 100.000 à - de 200.000 habitants
70	Unité urbaine de 200.000 à - de 2.000.000 habitants
80	Agglomération de PARIS

OBSERVATIONS : Le nombre e'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes de 1968.

TUR2 Tranche d'unité urbaine ou de commune rurale en 6 postes

N° de code	Désignation en clair
01	Commune rurale de moins de 1.000 habitants
06	Commune rurale de 1.000 habitants ou plus
10	Unité urbaine de moins de 20.000 habitants
40	Unité urbaine de 20.000 à moins de 100.000 habitants
60	Unité urbaine de 100.000 à moins de 2.000.000 habitants
80	Agglomération de PARIS

OBSERVATIONS

Le nombre d'habitants pris en considération est la population sans Doubles comptes de 1968.

.../...

TZPIU68Tranche de ZPIU68

TZPIU = 0	Communes hors ZPIU
= 1	ZPIU de moins de 5.000 habitants
= 2	ZPIU de 5.000 à moins de 10.000 habitants
= 3	ZPIU de 10.000 à moins de 20.000 habitants
= 4	ZPIU de 20.000 à moins de 50.000 habitants
= 5	ZPIU de 50.000 à moins de 100.000 habitants
= 6	ZPIU de 100.000 à moins de 200.000 habitants
= 7	ZPIU de 200.000 à moins de 2.000.000 habitants
= 8	ZPIU de PARIS

U.UNuméro d'unité urbaineTU.UNuméro d'unité urbaine

Obtenu par la concatenation de TU (voir plus haut) et U qui est un numéro d'ordre de 1 à 49 affecté à chaque unité urbaine à l'intérieur de chaque TU et de chaque département pour les agglos intra-départementales. Les unités urbaines sont classées à l'intérieur de chacune des tranches ainsi définies par ordre décroissant d'importance de leur population.

Z1Zone cardinale de l'agglomération de PARIS

= 2	Ville PARIS
= 3	zone cardinale OUEST
= 4	" " SUD
= 5	" " EST
= 6	" " NORD

Z2Ceinture intérieure ou extérieure de l'agglomération de PARIS

= 8	ceinture intérieure
= 9	ceinture extérieure

La concaténation de Z1 et Z2 donne le découpage en zones suivant :

28	Ville de PARIS
38	Zone OUEST intérieure
39	zone OUEST extérieure
48	zone SUD intérieure
49	zone SUD extérieure
58	zone EST intérieure
59	zone EST extérieure
68	zone NORD intérieure
69	zone NORD extérieure

.../...

ZDP Zone de dépouillement particulier

Zones définies par chaque Direction Régionale pour ses études particulières.

ZPIU62 Zones de peuplement industriel et urbain 1962

Il s'agit d'un code à 2 chiffres caractérisant la ZPIU (62) dans le département (une commune hors ZPIU aura le code ZPIU62 = 00)

Voir le volume "Les zones de peuplement industriel et urbain au Recensement de 1962) (paru en 64).

ZPIU68 Zones de peuplement industriel et urbain 1968

Il s'agit d'un code à 3 chiffres caractérisant la ZPIU68 dans la France (Une commune hors ZPIU aura le code ZPIU68 = 000).

Il y a 812 ZPIU68. La numérotation étant affectée selon l'ordre croissant de population - (PARIS : ZPIU = 812). Le code des ZPIU internationales a été déterminé d'après la population de la seule partie française (12 ZPIU).

63 ZPIU s'étendent sur deux ou plusieurs régions programmes - chaque partie régionale est caractérisée par le numéro de ZPIU et de Région.

ZPIU CAZIN (NCAZZ) Zones de peuplement industriel et urbain

(Code utilisé pour les perspectives de population)

Il s'agit d'un code à 4 chiffres. Les deux premiers chiffres représentent le code Région programme. Il y a 181 ZPIU, ces zones ont été définies à partir des ZPIU68.

ZS Zone de salaire

ZS = 0 zone sans abattement

ZS = 2 zone "moins 2 %"

...../.....

COMPOSITION DEPARTEMENTALE des ZEAT, des DIRECTIONS REGIONALES et
des REGIONS de PROGRAMME

Z E A T	D.R.	Régions de Programme		D E P A R T E M E N T S
		Code	Clair	
REGION PARISIENNE	PARIS	11	REGION PARISIENNE	PARIS 75 - SEINE & MARNE 77 - YVELI- NES 78 - ESSONE 91 - HAUTE DE SEINE 92 - SEINE SAINT DENIS 93 - VAL DE MARNE 94 - VAL D'OISE 95
BASSIN PARISIEN	REIMS	21	CHAMPAGNE	ARDENNES 08 - AUBE 10 - MARNE 51 HAUTE MARNE 52
		22	PICARDIE	AISNE 02 - OISE 60 - SOMME 80
	ROUEN	23	Hte NORMANDIE	EURE 27 - SEINE MARITIME 76
		25	Bse NORMANDIE	CALVADOS 14 - MANCHE 50 - ORNE 61
	ORLEANS ORLEANS	24	CENTRE	CHER 18 - Eure & LOIR 28 - INDRE 36 INDRE & LOIRE 37 - LOIR & CHER 41 LOIRET 45
DIJON	26	BOURGOGNE	COTE D'OR 21 - NIEVRE 58 - SAONE & LOIRE 71 - YONNE 89	
NORD	LILLE	31	NORD	NORD 59 - PAS DE CALAIS 62
E S T	NANCY	41	LORRAINE	MEURTHE & MOSELLE 54 - MEUSE 55 - MOSELLE 57 - VOSGES 88
	STRASBOURG	42	ALSACE	BAS RHIN 67 - HAUT RHIN 68
	DIJON	43	FRANCHE COMTE	DOUBS 25 - JURA 39 - Hte SAONE 70 - TERRITOIRE DE BELFORT 90
OUEST	NANTES	52	PAYS de la LOIRE	LOIRE ATLANTIQUE 44 - MAINE & LOIRE 49 - MAYENNE 53 - SARTHE 72 - VENDEE 85
	RENNES	53	BRETAGNE	COTES DU NORD 22 - FINISTERE 29 - ILLE & VILAINE 35 - MORBIHAN 56
	POITIERS	54	POITOU-CHARENTES	CHARENTE 16 - CHARENTE MARITIME 17 - DEUX SEVRES 47 - BASSES PYRENEES 54
	BORDEAUX	72	AQUITAINE	DORDOGNE 24 - GIRONDE 33 - LANDES 40 LOT & GARONNE 47 - BASSES PYRENEES 64
SUD OUEST	TOULOUSE	73	MIDI-PYRENEES	ARIEGE 09 - AVEYRON 12 - HTE GARONNE 31 - GERS 32 - LOT 46 - HTES PYRENEES 65 - TARN 81 - TARN & GARONNE 82
	LIMOGES	74	LIMOUSIN	CORREZE 19 - CREUSE 23 - HTE VIENNE 87

.../...

Z E A T	D.R.	Régions de Programme		D E P A R T E M E N T S
		Code	Clair	
CENTRE EST	LYON	82	RHONE ALPES	AIN 01 - ARIEGE 07 - DROME 26 - ISERE 38 - LOIRE 42 - RHONE 69 - SAVOIE 73 - HTE SAVOIE 74
	CLERMONT	83	AUVERGNE	ALLIER 03 - CANTON 15 - HTE LOIRE 43 - PUY DE DOME 63
MEDITER- RANEE	MONTPELLIER	91	LANGUEDOC	AUDE 11 - GARD 30 - HERAULT 34 - LOZERE 48 - PYRENEES ORIENTALES 66
	MARSEILLE	93	PROVENCE COTE D'AZUR	BASSES ALPES 04 - HAUTES ALPES 05 ALPES MARITIMES 06 - BOUCHES DU RHONE 13 - VAR 83 - VAUCLUSE 84
	MARSEILLE	94	CORSE	CORSE 20

.../...

ANNEXE 2LES ECHELONS GEOGRAPHIQUES DU R.P. 68

On a voulu définir à différents niveaux, des univers géographiques de poids démographique sensiblement équivalent.

Pour cela on a défini à l'intérieur du département, six niveaux appelés "échelons géographiques" (E0 à E6). Ces échelons géographiques sont strictement emboîtés, c'est-à-dire que ces échelons se ramifient d'un niveau à l'autre depuis la France entière, la Région de programme et le département jusqu'à la Commune, le quartier et même l'îlot pour les grandes villes.

Le contenu des différents échelons E0 à E6 est fonction des codes :

TU = tranche d'unité urbaine

A = agglomération

D = département

TCU = tranche de commune urbaine

DIQ = découpage de la commune en quartiers et îlots

.../...

- signification des différents niveaux

Niveau	Valeur	zones géographiques correspondantes identifiées à ce niveau
E0	0	- Ensemble des communes rurales de chaque département.
	1	- Ensemble des communes urbaines de chaque département (sauf celles appartenant à l'agglomération de PARIS).
	21	- partie intradépartementale des zones cardinales de l'agglomération de PARIS
E1	100	- chaque unité urbaine de 50.000 habitants au plus (1)
	TU.U	- ensemble des unités urbaines de moins de 50.000 habitants de chaque département.
	Z2-SEC	- chaque secteur de l'agglomération de PARIS
E2	00.AR	- ensemble des communes rurales de chaque arrondissement
	100	- chaque unité urbaine de 10.000 à moins de 50.000 habitants (1)
	200	- Ensemble des unités urbaines de moins de 5.000 habitants de chaque département.
	TU.U	- Ensemble des unités urbaines de 5.000 à moins de 10.000 habitants de chaque département.
	700	- LYON
	750	- MARSEILLE
E3	COM.	- chaque commune de 10.000 habitants au plus
	AR.QU	- chaque quartier de PARIS
	C	- chaque arrondissement de LYON (381 à 389)
	C	- chaque arrondissement de MARSEILLE (C = 201 à 216)
	C	- chaque commune de moins de 10.000 habitants de l'agglomération de PARIS
E4	0.CT	- Ensemble des communes rurales de chaque canton
	TU.U	- chaque unité urbaine de moins de 10.000 habitants (1)
	C	- chaque commune de moins de 10.000 habitants des agglomérations de 10.000 habitants ou plus.
E5	C	- chaque commune rurale
	C	- chaque commune de moins de 10.000 habitants des agglomérations de moins de 10.000 habitants
	0.QU	- chaque quartier des communes découpées en flots et en quartiers (DIQ = 2).
E6	IL	- chaque flot des communes découpées en flots (DIQ = 1) ou des communes découpées en quartiers et flots (DIQ = 2).

- REMARQUES :** (1) Dans le cas d'unité urbaine interdépartementale, ce sont les diverses fractions intradépartementales qui sont identifiées.
- (2) un numéro composé de 3 astérisques (ou de TU.***) correspond à une zone géographique non identifiée au niveau correspondant (sans intérêt ou déjà identifiée à un autre niveau). .../...

1) définition des codes utilisés pour la constitution des échelons géographiques

TU : tranche d'unité urbaine

valeur du code	Désignation en clair
0	Communes rurales
1	Unité urbaine de moins de 5.000 H.
2	" " de 5.000 H. à moins de 10.000 H.
3	" " de 10.000 H. à moins de 20.000 H.
4	" " de 20.000 H. à moins de 50.000 H.
5	" " de 50.000 H. à moins de 100.000 H.
6	" " de 100.000 H. à moins de 200.000 H.
7	" " de 200.000 H. à moins de 2.000.000 H.
8	Agglomération de PARIS

A : Agglomération

valeur du code	Désignation en clair
000	sans objet : communes rurales ou villes isolées
100 à 199	numéro à l'intérieur du département (agglos - inter - départementales)
200 à 257	Agglomérations interdépartementales

TCU : Tranche de commune urbaine

valeur du code	Désignation en clair
0	communes rurales
1	Commune urbaine de moins de 5.000 h.
2	" " de 5.000 à moins de 10.000 H.
3	" " de 10.000 à moins de 20.000 H.
4	" " de 20.000 à moins de 50.000 H.
5	" " de 50.000 à moins de 100.000 H.
6	" " de 100.000 à moins de 200.000 H.
7	" " de 200.000 à moins de 2.000.000 H.
8	Ville de PARIS

DIQ : découpage de la commune en flots et quartiers

valeur du code	Désignation en clair
0	Commune non découpée en flots
1	Commune découpée en flots : un seul quartier
2	" " " " : plusieurs quartiers

.../...

CONSTITUTION DES ECHELONS GEOGRAPHIQUES :

En particulier : LYON et MARSEILLE

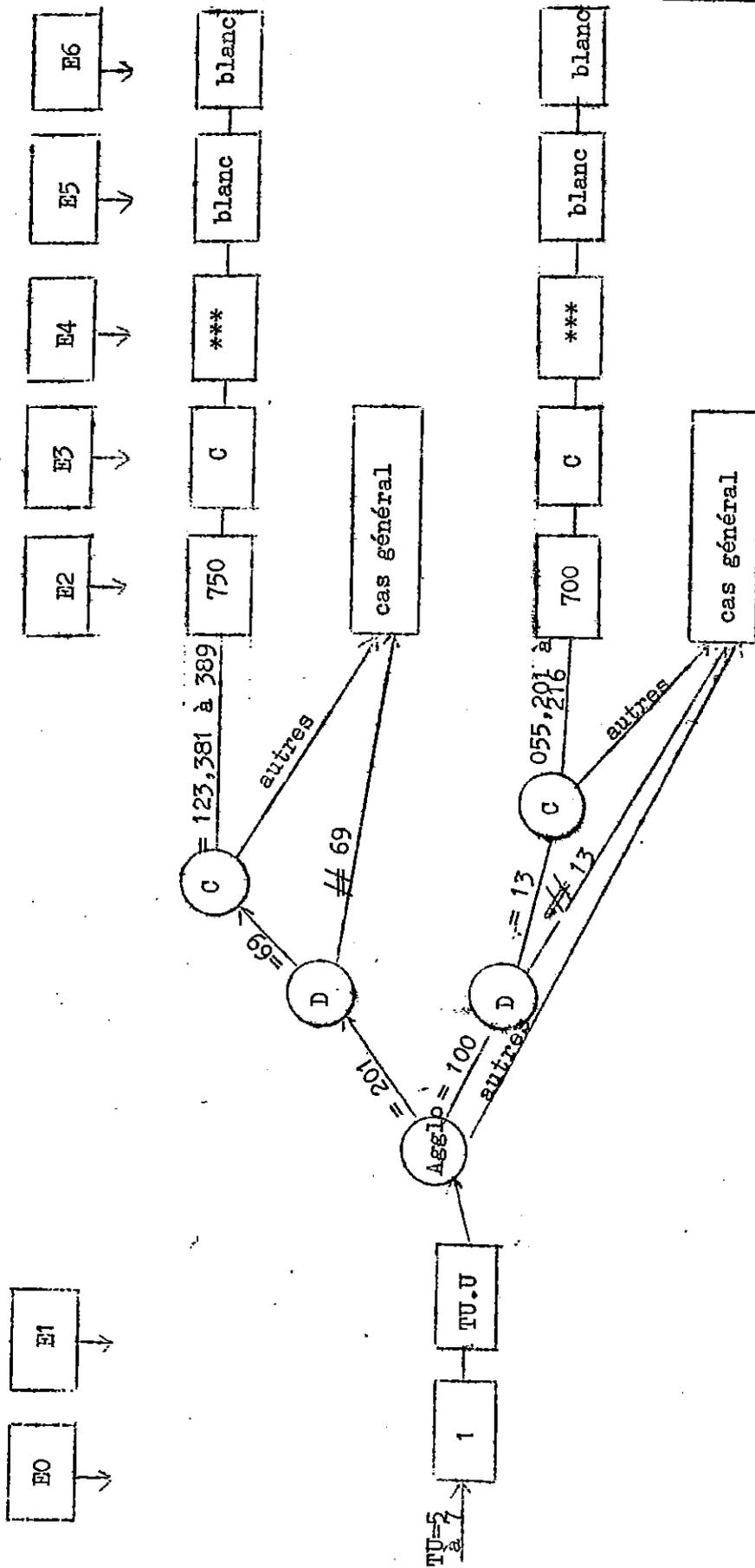


TABLEAU RECAPITULATIF DES DIFFERENTS NUMEROS D'EHELONS

E6	E1	E2	E3	E4	E5	E6	
0	0.**	00.AR	**	0.CT	C	(1)	Communes rurales
1	100	100	***	TU.U	C	(1)	Communes Agglo. de moins de 5.000 H.
1	100	100	***	TU.U	(2)		Ville isolée de moins de 5.000 H.
1	100	200	***	TU.U	C	(1)	Communes Agglo de 5.000 à 10.000 H.
1	100	200	***	TU.U	(2)		Ville isolée de 15.000 à 10.000 H.
1	100	TU.U	***	***	(2)		Ville isolée de 10.000 à 50.000 H.
1	100	TU.U	***	C	(2)		Communes de } appartenant - de 10.000h. } à des U.U.
1	100	TU.U	C	***	(2)		
1	TU.U	TU.**	***	C	(2)		Communes de } appartenant - de 10.000h. } à des U.U. de - Communes de } 50.000 et + + de 10.000h. }
1	TU.U	TU.**	C	***	(2)		
1	TU.U	TU.**	***	***	(2)		LYON
1	TU.U	700	C	***	(2)		MARSEILLE
1	TU.U	750	C	***	(2)		
Z1	ZE.SEC	TU.**	C	***	(2)		Communes de l'agglomération de PARIS

13
69

(1) E6 = blanc si DIQ = 1
= *** si DIQ = 0

(2) si DIQ = 0 → E5 = *** et E6 = ***
si DIQ = 1 → E5 = *** et E6 = blanc
si DIQ = 2 → E5 = blanc et E6 = blanc

COMMUNES IDENTIFIEES EN E1 PAR REGION

REGION	E1	E2	E3	E4	E5	TOTAL
11		1	373	98	907	1379
21		1	12	62	2031	2106
22		2	15	107	2222	2346
23			20	76	1345	1441
24		3	20	91	1770	1884
25		1	11	76	1811	1899
26		2	12	66	2018	2098
31		2	79	316	1172	1569
41		1	35	173	2242	2451
42		2	11	100	832	945
43		1	10	65	1823	1899
52		6	17	88	1437	1548
53	1	9	9	91	1183	1293
54		1	11	62	1482	1556
72		3	26	103	2208	2340
73		9	14	100	2921	3044
74		2	3	25	728	758
82		1	57	285	2637	2930
83		1	12	66	1247	1326
91	1	6	8	89	1458	1562
93	1	6	52	121	837	1017
94		1	1	11	351	364
FE	3	61	808	2271	34662	37805

.../...

ECHELONS DU RP 68 PAR REGION

REGION	DEP	E0	E1	E2	E3	E4	E5+QU	NB.QU
11	8	22	131	36	373	203	1351	444
21	4	8	8	30	12	194	2211	180
22	3	6	6	36	15	249	2380	158
23	2	4	4	22	20	173	1547	202
24	6	12	11	43	20	258	2014	244
25	3	6	5	30	11	209	1888	77
26	4	8	8	33	12	229	2209	191
31	2	4	17	39	79	450	1787	615
41	4	8	11	49	35	328	2444	202
42	2	4	5	27	11	176	985	153
43	4	8	7	24	10	174	1924	101
52	5	10	9	40	17	269	1762	325
53	4	8	9	43	9	266	1389	206
54	4	8	8	28	11	198	1652	170
72	5	10	11	40	26	327	2579	371
73	8	16	11	58	14	364	3055	134
74	3	6	4	18	3	107	795	67
82	8	16	18	79	57	600	3294	657
83	4	8	7	32	18	209	1348	101
91	5	10	12	33	8	250	1599	141
93	6	12	14	49	52	267	1200	363
94	1	2	2	8	1	70	351	
FE	95	196	318	797	808	5580	39764	5102

.../...

DECOUPAGE EN QUARTIERS-ILOTS DES COMMUNES

REGION	DIQ=0	DIQ=1	DIQ=2	NB.COM	NB.QU	NB.IL
11	976	280	123	1379	444	38316
21	2054	36	16	2106	180	4399
22	2280	43	23	2346	158	4895
23	1372	31	38	1441	202	4768
24	1826	14	44	1834	244	3594
25	1869	19	11	1899	77	1392
26	2068	2	28	2098	191	3775
31	1150	299	120	1569	615	17364
41	2324	91	36	2451	202	7385
42	892	35	18	945	153	5675
43	1879	6	14	1899	101	1774
52	1482	25	41	1548	325	8002
53	1259	10	24	1293	206	4671
54	1513	20	23	1556	170	5293
72	2259	25	56	2340	371	9161
73	2978	53	13	3044	134	3247
74	755		3	758	67	1789
82	2711	157	112	2980	657	16661
83	1291	18	17	1326	101	3592
91	1543	4	15	1562	141	5038
93	889	79	49	1017	363	12808
94	359	3	2	364		
FE	35729	2250	826	37805	5102	163599

.../...